

PROCES VERBAL SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2008

L'an deux mille huit et le vingt huit février à 18 h 30, le conseil municipal de Bezouze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacky GRIMAUD, Maire.

Etaient présents : M. Alarcon, D. Ancona, M. Angellier, R. Arnaud, H. Delpuech, D. Lascombe, C. Lassale, A. Marcos, J. Mauviel, W. Rozier, D. Schultz, S. Triaire, C. Verplancke.

Etaient excusés : J-L. Galindo, S. Martinez, D. Becourt (donne pouvoir à W. Rozier).

Etait secrétaire : M. Angellier.

Les questions suivantes ont été débattues :

2008-13	<u>Urbanisme</u> : Obligation de dépôt de déclaration préalable à l'édification d'une clôture.	Pour : Unanimité
2008-14	<u>Installation de l'entreprise Blue Point Company à Lédenon</u> – Avis réservé, en attente des réponses sur la sécurité de la population.	Pour : Unanimité
2008-15	<u>Nîmes Métropole</u> – Rapports sur le prix de l'eau et de l'assainissement présentés par les délégataires en 2007.	Pour : Unanimité
2008-16	<u>Syndicat départemental des cours d'eau</u> – adhésion de la commune de Caissargues.	Pour : Unanimité

Fin de la séance 19h10

Fait le 03/03/08

Pour le maire et par délégation

Le 1^{er} adjoint
Antoine MARCOS